



... CYCLE ...

# MÉDIATION ET NÉGOCIATION

**FRÉJUS**

**LES 21 ET 22 JANVIER, 4 ET 5 MARS,  
18 ET 19 MARS 2022**

09H00 - 17H30

## SHARE OUR SPACE

Pôle d'Excellence Jean-Louis  
189 Via Nova  
83600 Fréjus

\* Selon l'évolution de l'épidémie de covid 19, nous nous réservons  
le droit de basculer cette session en distanciel.

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

:: PRÉSENTIEL ::

**VALIDATION  
42 H**

**NIVEAU : 1**

**PRÉREQUIS : Être avocat**

## :: OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ::

Cette formation s'adresse aux avocats, de plus en plus sollicités et sans doute les premiers concernés par les dispositions mises en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (Justice du XXI<sup>ème</sup> siècle).

Par leur éthique et leur rôle fondamental de conseil auprès de leurs clients, ils sont les acteurs privilégiés du public pour traiter les dossiers en négociation, procédure participative, droit collaboratif et médiation.

Les objectifs de la formation sont notamment :

- Connaître et pratiquer ces modes de résolution des conflits pour permettre d'évaluer leur pertinence, d'exercer un choix critique dans le rôle de conseil, d'entrer dans les subtilités des façons de procéder, d'aboutir à des accords acceptables et satisfaisants pour l'ensemble des parties ;
- Expérimenter ces processus à travers une pratique soutenue des jeux de rôle combinée à une analyse de la pratique et un suivi individuel, pour permettre à l'avocat de pouvoir se positionner comme futur prescripteur de la médiation, force de proposition de négociation ou procédure participative, comme accompagnateur de son client, acteur de la réussite des processus, comme médiateur et/ ou négociateur ;
- Choisir les outils de communication utiles dans ces situations de traitement des contentieux et dans le quotidien de l'avocat (art du questionnement, du silence, de l'écoute dite «active», ...).

**TYPE DE FORMATION :** Présentiel

**NIVEAU :** 1

**PRÉ-REQUIS :** Être avocat

**NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :**

42h pour la totalité du cycle

7h pour chaque atelier

L'inscription sur la liste des avocats médiateurs du CNMA nécessite 200 heures de formation. Ce cycle de 42h vous permettra de valider la première étape. La session de perfectionnement (168 heures restantes) débute le 1<sup>er</sup> avril.

## :: INTERVENANTS ::

**Mme N. ALVAREZ,**

*Ingénieure de formation, Médiatrice assermentée près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, Membre du Centre d'Arbitrage et de Médiation (CMA) Aix-méd. Formatrice en médiation, gestion du conflit, communication interprofessionnelle (CroixRouge, CNAM).*

**Me R. ARLABOSSE,**

*Avocat Médiateur assermenté près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, Chargé d'enseignement à Aix-Marseille Université (Institut de Droit des Affaires).*

**Me S. BRUNENGO,**

*Avocate Médiatrice référencée CNMA, assermentée près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, Co-directeur du DESU Médiation et négociation en droit des affaires et du MII Gouvernance environnementale et sociétale des entreprises, Présidente du Centre de Médiation et d'Arbitrage (CMA) Aix-Med.*

**Me S. LETURCQ,**

*Avocate, Médiatrice référencée au CNMA, référencée par le tribunal administratif et la cour administrative d'appel de Marseille, Présidente de MarseilleMédiation, centre de médiation référencé par la FFCM, Membre de la Commission MARD du Barreau de Marseille, Fondatrice associée de la société DSL qui fournit des prestations de médiation en ligne par la plateforme Marcel-mediation.*

**M. J. SALZER,**

*Médiateur, Enseignant dans le domaine de la médiation (CNAM, IFOMENE...), Auteur de nombreux ouvrages sur le conflit et les MARD.*

**DURÉE DE LA FORMATION :** 6 journées

6 ateliers de 7 heures

Les 21 et 22 janvier, 4 et 5 mars,

18 et 19 mars 2022

**LIEU DE LA FORMATION :**

SHARE OUR SPACE  
PÔLE D'EXCELLENCE JEAN-LOUIS  
189 VIA NOVA  
83600 FRÉJUS

**Point Covid19 :**

**Un pass sanitaire vous sera demandé.**

Tout est mis en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Le port du masque est obligatoire durant vos déplacements ainsi que dans la salle de conférence. Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition. Soyez assurés que ces exigences ne contreviendront aucunement à la convivialité de cette journée.

# PROGRAMME SESSION I

## ::: ATELIER I ::: L'AVOCAT AU CŒUR DES CONFLITS ET DES MARD

**Vendredi 21 janvier 2022**

09 H 00 - 12 H 30

14 H 00 - 17 H 30

**M. J. SALZER,**

*Médiateur, Enseignant dans le domaine de la médiation (CNAM, IFOMENE...)*

**Mme N. ALVAREZ,**

*Ingénieure de formation, Médiatrice assermentée près la cour d'appel d'Aix-en-Provence*

### ■ LES MARDS

- Les modes alternatifs de résolution des différends : types, définitions, limites, atouts...
- La place de l'avocat dans les différents MARD : prescripteur, acteur, négociateur, accompagnateur, médiateur
- L'état des lieux de la médiation en France et à l'international

### ■ LE CONFLIT

- L'analyse de la notion de conflit et d'escalade du conflit
- La dynamique d'évolution des conflits : causes et besoins fréquents
- Les styles de comportement dans les relations difficiles
- Une chronologie de l'évolution des conflits entre A et Z à partir d'expériences vécues par les participants : problèmes liés à l'incompréhension, au désaccord et au conflit

### ■ MISES EN SITUATION et ÉVALUATION

- Observations sur les comportements amplificateurs et facilitateurs de résolution
- Grille d'analyse des conflits
- Mise en œuvre de cas pratiques : pourquoi la médiation peut réussir là où la négociation peut bloquer ?

## ::: ATELIER II ::: LE RÔLE CENTRAL DE LA NÉGOCIATION RAISONNÉE

**Samedi 22 janvier 2022**

09 H 00 - 12 H 30

14 H 00 - 17 H 30

**Me S. BRUNENGO,**

*Avocate Médiatrice référencée CNMA, assermentée près la cour d'appel d'Aix-en-Provence*

**Me R. ARLABOSSE,**

*Avocat Médiateur assermenté près la cour d'appel d'Aix-en-Provence*

### ■ L'APPORT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA NÉGOCIATION « RAISONNÉE » AUX MODES AMIABLES ET À L'AVOCAT

- La relation
- Le contenu
- Le processus et cadres de pratique
- La création de valeur
- De la posture du négociateur à celle du médiateur

### ■ MISE EN ŒUVRE D'UN CAS PRATIQUE DE NÉGOCIATION RAISONNÉE

- Identification et protection des intérêts
- Utilisation des outils du négociateur
- Analyse de la pratique : les manques, les besoins, les comportements facilitateurs

# PROGRAMME SESSION II

## ::: ATELIER III ::: DE LA NÉGOCIATION À LA MÉDIATION

**Vendredi 4 mars 2022**

09 H 00 - 12 H 30

14 H 00 - 17 H 30

**M. J. SALZER,**  
*Médiateur, Enseignant dans  
le domaine de la médiation  
(CNAM, IFOMENE...)*

**Mme N. ALVAREZ,**  
*Ingénieure de formation,  
Médiatrice assermentée  
près la cour d'appel  
d'Aix-en-Provence*

### ■ INTRODUCTION A LA MÉDIATION

- Pourquoi et quand adresser des clients en médiation pour l'avocat ?
- Avantages et inconvénients de la médiation pour les clients et pour les avocats
- Le rôle de l'avocat accompagnant en médiation : avant, pendant, après

### ■ LE PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MÉDIATION (PARTIE I)

- Les étapes de la médiation (entrée en médiation, le processus de Thomas Fiutak)
- Le rôle, les qualités du médiateur
- La pose du cadre
- Le QUOI ?

### ■ CAS PRATIQUE DE MÉDIATION – Pose du cadre, phase du QUOI ?

- Élaboration de la pose du cadre avec les éléments essentiels : intérêt, recadrage, le médiateur responsable de l'organisation des échanges, les participants responsables du contenu
- Analyse de la pratique : difficultés et possibilités

## ::: ATELIER IV ::: LE PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MÉDIATION (PARTIE II)

**Samedi 5 mars 2022**

09 H 00 - 12 H 30

14 H 00 - 17 H 30

**Me S. LETURCQ,**  
*Avocate, Médiatrice  
référéncée au CNMA,  
référéncée par le tribunal  
administratif et la cour  
administrative d'appel de  
Marseille*

**Mme N. ALVAREZ,**  
*Ingénieure de formation,  
Médiatrice assermentée près  
la cour d'appel  
d'Aix-en-Provence*

### ■ DESCRIPTION DU CADRE LÉGISLATIF : ACTUALISATION JURIDIQUE ET PROJETS EN COURS

### ■ DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE DU MÉDIATEUR

### ■ LE PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MEDIATION (partie 2)

- Du QUOI au POURQUOI ? La recherche des besoins, des valeurs, des intérêts...
- La boîte à outils du médiateur (partie 1) : empathie, écoute active, reformulations, questionnement
- Accueil de l'émotion

### ■ CAS PRATIQUE DE MÉDIATION : Pose du cadre, phase du Quoi et du POURQUOI ?

- Expérimentation des différentes positions : médiateur, parties, observateurs : ressentis
- Travail sur les éléments bloquant rencontrés (outils, process)
- Exercices sur les outils du médiateur

# PROGRAMME SESSION III

## ⋮ ATELIER V ⋮ LE PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MÉDIATION (PARTIE III)

**Vendredi 18 mars 2022**

09 H 00 - 12 H 30

14 H 00 - 17 H 30

**Me S. LETURCQ,**  
*Avocate, Médiatrice  
référéncée au CNMA,  
référéncée par le tribunal  
administratif et la cour  
administrative d'appel de  
Marseille*

**Mme N. ALVAREZ,**  
*Ingénieure de formation,  
Médiatrice assermentée près  
la cour d'appel  
d'Aix-en-Provence*

### ■ LE PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS EN MÉDIATION (partie 3)

- La reconnaissance mutuelle
- La phase du COMMENT?
- Outils de créativité et posture active du médiateur
- La phase du COMMENT FAIRE?
- Sortie de médiation: accord de fin de médiation

### ■ CAS PRATIQUE DE MÉDIATION : Reconnaissance mutuelle des besoins et valeurs, Phase du Comment au Comment faire ?

- Travail sur les éléments bloquant rencontrés (outils, process)
- Éléments de créativité pour aller plus loin

---

## ⋮ ATELIER VI ⋮ LE DROIT COLLABORATIF – LA PROCÉDURE PARTICIPATIVE (PARTIE I)

**Samedi 19 mars 2022**

09 H 00 - 12 H 30

14 H 00 - 17 H 30

**Me S. BRUNENGO,**  
*Avocate Médiatrice  
référéncée CNMA,  
assermentée près la cour  
d'appel d'Aix-en-Provence*

**Me R. ARLABOSSE,**  
*Avocat Médiateur  
assermenté près la cour  
d'appel d'Aix-en-Provence*

### ■ LE DROIT COLLABORATIF – LA PROCEDURE PARTICIPATIVE

- Définitions
- Le régime juridique
- Les fondamentaux : l'esprit collaboratif
- Méthodes et pratiques : l'approche client, les réunions plénières, charte, convention...
- Les conseils rédactionnels, l'analyse des écueils et des bonnes pratiques
- Une phase conventionnelle, une phase judiciaire pour la procédure participative

### ■ CAS PRATIQUE DE PROCEDURE PARTICIPATIVE

- Analyse des écueils, outils facilitants

## ∴ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ∴

|                                      | TARIF* | CREDIT D'IMPÔT** | Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt |
|--------------------------------------|--------|------------------|-------------------------------------------------|
| AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 42 H | 1100 € | 430,50 €         | Moins de 700 €                                  |

\* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

\*\* Tarif heure de SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 10,25 €

Plus d'informations sur le crédit d'impôt [ICI](#)

## ∴ FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! ∴

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr), OPCO : [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

## ∴ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ∴

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat [ICI](#)

Date limite d'inscription : 8 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE – ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 8 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : [inscriptionfc@edase.fr](mailto:inscriptionfc@edase.fr)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

... CYCLE ...

### MEDIATION ET NEGOCIATION

**Les 21 et 22 janvier, 4 et 5 mars, 18 et 19 mars 2022**

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :  
61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Département de naissance : .....

Avocat au Barreau de : .....

Date de prestation de serment : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

#### ... CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER ...

Droit de la famille, des personnes  
et de leur patrimoine  
Droit des enfants  
Droit du dommage corporel  
Droit des assurances  
Droit immobilier  
Droit rural  
Droit du travail  
Droit de la sécurité sociale et  
de la protection sociale  
Droit pénal  
Déontologie

Vie professionnelle  
Droit commercial, des affaires et  
de la concurrence  
Droit des sociétés  
Droit des associations et des fondations  
Droit bancaire et boursier  
Droit du crédit et de la consommation  
Droit de la fiducie  
Droit des garanties, des suretés  
et des mesures d'exécution  
Droit fiscal et douanier  
Droit des transports

Droit public  
Droit de l'international et de l'Union  
européenne  
Droit des étrangers et de la nationalité  
Droit de la santé  
Droit de l'environnement  
Droit du numérique et des communications  
Droit de la propriété intellectuelle  
Procédure civile  
MARD / Médiation  
Droit de l'arbitrage  
Droit du sport

#### ... TARIFS ...

**POUR LE CYCLE COMPLET • 1100 €**

#### ... MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ...

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

**Date limite de réception du règlement : 8 jours ouvrés avant la formation**

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

**POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE**

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr





61, boulevard de la Blancarde  
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

[www.edase.fr](http://www.edase.fr)